

Entente intermunicipale

Une entente intermunicipale entre les municipalités de Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe-d'Howard et Saint-Sauveur permet aux citoyens de ces sept municipalités de s'inscrire **aux activités offertes dans cette entente** et de bénéficier de la tarification résidente. Cette entente a pour but de promouvoir certains cours et surtout d'offrir à nos citoyens un accès à une offre de service plus variée.

Modalités d'inscription

Suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité de votre choix. Des preuves de résidence sont requises pour s'inscrire auprès de chacune des municipalités. Nous vous suggérons de consulter le site Internet ou de communiquer avec la municipalité concernée pour obtenir les procédures d'inscription, les dates, les horaires, les coûts et les places disponibles. Les modalités de remboursement sont celles qui sont en vigueur dans la municipalité qui offre l'activité.

La liste des cours offerts via cette entente au printemps 2023 est disponible via ce lien : www.morinheights.com/Activites-et-cours-offerts.

INFORMATION

Municipalité de Piedmont :

450 227-1888, poste 230 / piedmont.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs :

450 224-2675, poste 262 / sadl.qc.ca

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard :

819 327-2626 / stadolphedhoward.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle :

450 229-2921, poste 7244 /
ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

450 228-2543, poste 221 / lacmasson.com

Ville de Saint-Sauveur :

450 227-0000, poste 4000 / vss.ca